1. Record Nr. UNINA9910309940003321

Autore Almudever Eva

Titolo Clameur publique et émotions judiciaires : De l'Antiquité à nos jours / /

Frédéric Chauvaud, Pierre Prétou

Pubbl/distr/stampa Rennes, : Presses universitaires de Rennes, 2018

ISBN 2-7535-5932-5

Descrizione fisica 1 online resource (320 p.)

Altri autori (Persone) AyniéMarie

BerietGrégory
BouhdibaSofiane
CaporossiOlivier
CassayreAude
ChalletVincent
CharageatMartine
ChauvaudFrédéric

DuchênePauline EtsilaJudicaël LouetSylvain MénardHélène MurphyGwénaël OffenstadtNicolas ParaizoPierre

PotonDidier PrétouPierre SimonneauHenri SoulaMathieu

VigierFabrice VillerbuTangi

Soggetti History

justice

anthropologie

comportement collectif

Lingua di pubblicazione Francese

Formato Materiale a stampa

Livello bibliografico Monografia

Sommario/riassunto

Quel sens accorder aux manifestations sonores et publiques qui émaillent l'histoire de la justice ? Oubliés aujourd'hui, des cris judicaires parfaitement licites avaient pu investir des collectivités humaines entières d'un statut complet d'auxiliaire de la justice et de protection des vulnérables. Le « Haro! » normand, sans doute le plus connu de ces cris, mobilisait tout un voisinage contre une offense. Mais il n'est pas le seul : bien des procédures justifiaient qu'une « clameur publique » saisisse le prétoire, autorise une poursuite à « cor et cris », étreigne un suspect, avant d'exiger du juge un prompt jugement. L'origine et l'ampleur de ces manifestations collectives bruyantes méritent de nouvelles approches inspirées par la recherche en histoire sonore du fait politique. De l'Antiquité à nos jours, si l'on connaît quelques formes de ces appels au secours judiciaire qui fondaient une plainte reçue par une procédure, la justice qui se construisait – ou se déconstruisait – autour de ces bruits reste à explorer, ou doit être relue par la focale de cet objet sous-estimé qu'est la clameur publique. Elle se lie et se délie sans cesse autour de l'histoire de l'oralité, des flagrances et de la dénonciation. Jetées à la face des juges, les expressions de la mobilisation collective engageaient également les identités communautaires et patriotes : appel au pouvoir souverain, elles renvoyaient ce dernier à son rôle fondamental de débiteur de justice. Escortant de près ces interactions intenses entre le pouvoir judiciaire et la foule, la clameur publique évoque aussi la vindicte et le lynchage. Est-ce cela qui fit qu'elle fut nettement infléchie aux Temps modernes? Doit-on y lire une dérégulation des mouvements collectifs au bénéfice de la police et de la justice ? Les communautés, lentement dépossédées de leurs cris judiciaires par l'État justicier, n'ont pourtant pas si facilement abandonné le monopole de la violence licite face à la flagrance des offenses. Les...